

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

SALLE DE LA DOUANE (Covid-19)

Mardi 5 octobre 2021 à 20H00

Présidence : Michel Bula, président

Le président ouvre la 2ème séance du Conseil communal de la législature 2021-2026 et 2ème de son mandat. Cette séance a lieu à la salle de la Douane en raison du Covid-19 afin de respecter les exigences sanitaires fédérales. Il souhaite la bienvenue à la Municipalité, aux membres du Conseil, aux représentants de la presse ainsi qu'au public.

Le président donne la parole à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

La Municipalité est présente in corpore.

47 conseillers répondent présents à l'appel.

Les membres du Conseil communal ci-après se sont valablement excusés :

- Maja Jutzi
- Pierre-Alain Richard
- Daniel Perret-Gentil

Membre absente et non-excusee : Madame Sabrina Thonney.

Le président ouvre la discussion sur le procès-verbal du 22 juin 2021, sous la présidence de Christophe Gertsch.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2021 est adopté par 45 voix et 1 abstention.

Le président passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Assermentations

2. Communications

a) du Bureau,

b) de la Municipalité, dont :

- 01/21 Acquisition d'une surface de 10'208m2 (DP 9 et DP 12) et réunion de biens-fonds avec la parcelle 1376, Grand-Pré / La Main.
- Réponse à la motion du conseiller communal Michaël Voruz et consorts intitulée « pour un retour du logo des armoiries historiques de Moudon », déposée le 8 décembre 2020.

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 67/21, Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la Législature 2021-2026.

Conseil communal de Moudon

- b) Préavis No 01/21, Demandes de renouvellement ou octroi des autorisations générales à la Municipalité pour la Législature 2021-2026.
- c) Préavis No 02/21, Demande d'un crédit de CHF 220'000.- pour financer la part communale des études de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 6262 – Oron – Moudon.
- d) Préavis No 03/21, Arrêté d'imposition 2022.
- e) Préavis No 04/21, Demande d'un crédit de CHF 320'000.- pour la sécurisation du ruisseau de l'Orjalet (de la Brasserie).

4. Indemnités des membres du Conseil communal, Législature 2021-2026

5. Propositions individuelles.

Le président ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Assermentations

Le président invite Madame Laetitia Seitenfus (Les Vert-e-s) ainsi que Messieurs Roberto Sousa (PLR), Avni Iseni (PLR) et Gëzim Hiseni (PS) à venir devant l'assemblée pour prêter serment. Il invite l'assemblée à se lever.

Le président donne lecture du serment et félicite les nouveaux membres du Conseil pour leur engagement envers la commune de Moudon. Il leur remet le Règlement communal ainsi qu'une rose. Les nouveaux membres sont vivement applaudis par l'assemblée.

Suite à l'assermentation, 51 conseillers sont donc présents.

2. Communications

a) du Bureau

Le Bureau s'est réuni le 24 août dernier avec pour tâches de :

- nommer les commissions chargées de rapporter sur les préavis municipaux à l'ordre du jour de la présente séance.
- nommer le bureau électoral 2021-2022.
- organiser la tenue du scrutin du 26 septembre. A ce propos, le président remercie les membres du Bureau pour le travail effectué lors de ce dépouillement.

Le Bureau n'a pas nommé de citoyens moudonnois malgré les prochaines élections cantonales. En effet, 3 membres par groupe politiques en plus, soit 12 personnes, seront suffisantes pour ces jours d'élection.

Concernant les rapports de commission, le président tient à rappeler l'article No 42 du règlement du Conseil Communal qui stipule que les commissions doivent faire parvenir leur rapport par écrit

Conseil communal de Moudon

ou par courriel au bureau du Conseil au moins 12 jours avant la séance, cas d'urgences réservés. Il en est de même pour un rapport de minorité.

Lorsqu'une commission ne peut faire son rapport au jour dit, elle prévient le président du Conseil lequel en informe ce dernier.

Le président remercie les intervenants de bien attendre le micro lorsqu'ils demandent la parole, de s'annoncer et de veiller à parler de manière forte et intelligible.

Le président invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence en l'honneur de l'élève Daksiya Balakrishnan, décédée subitement lors d'un cours de gymnastique à l'école.

b) de la Municipalité

La Syndique Carole Pico donne lecture des deux communications ci-après :

- No 01/21 : Acquisition d'une surface de 10'208m² (DP 9 et DP 12) et réunion de biens-fonds avec la parcelle 1376, Grand-Pré / La Main.
- Réponse à la motion du conseiller communal Michaël Voruz et consorts intitulée « pour un retour du logo des armoiries historiques de Moudon », déposée le 8 décembre 2020.

Le président ouvre la discussion sur la réponse à la motion du conseiller Michaël Voruz et consorts.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote.

La réponse à la motion du conseiller Michaël Voruz et consorts est acceptée par 45 voix, 1 avis contraire et 4 abstentions

3. Rapports des commissions

a) Préavis No 67/21 : Traitements et indemnités des membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Monsieur Georges-Alexandre Duc, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Céline Ombelli donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur André Zimmermann aimerait des précisions concernant l'articulation des différentes activités de la Syndique et des Municipaux dans les activités intercommunales et activités communales. On retrouve effectivement dans l'intitulé le motif qu'il y a une augmentation de la charge de travail mais à nul part on ne trouve une quelconque mention de quelle est la part de cette augmentation de charge pour la commune et quelle est celle pour les activités intercommunales. Il demande plus de détails sur les heures de travail, le pourcentage que représentent ces différentes activités ainsi que les montants que cela représentent.

Conseil communal de Moudon

La Syndique Carole Pico répond que toute une liste d'évaluations figure dans le rapport de gestion et les membres du Conseil communal peuvent voir où la Syndique ou les Municipaux sont représentés. Elle précise que les pourcentages ne sont pas calculés. Chaque membre de la Municipalité se rend à ces comités directeurs 1 fois par mois et 1 fois tous les quinze jours par exemple pour l'AISMLE. Les indemnités sont versées directement aux Municipaux concernés et ne passent pas par la bourse communale ceci afin d'éviter plus de travail et des écritures, voilà ce qui a donc été choisi de faire.

Monsieur André Zimmermann ne va pas contester l'augmentation du temps de travail mais il aurait aimé savoir quelle est la proportion des tâches concernant la commune et les associations intercommunales.

La Syndique relève que l'augmentation du temps de travail supplémentaire concerne le travail de la Municipalité pour Moudon. Les objets se complexifient et les gros dossiers deviennent de plus en plus pointus et doivent être minutieusement étudiés. Les associations intercommunales sont une chose mais le travail des Municipaux pour la ville de Moudon en est une autre.

Monsieur Simon Benjamin demande pourquoi le salaire de la Syndique n'est pas basé sur le même revenu que les autres membres de la Municipalité. Qu'est-ce qui justifie cette différence ? Il souhaiterait également que les jetons de présence que touchent les membres de la Municipalité représentés dans les différentes associations soient communiqués au Conseil communal et à la population.

Le Municipal Serge Demierre explique que le décompte des heures pour des représentations dans les diverses associations est beaucoup trop compliqué. Il faudrait que ces montants soient versés dans un pot commun et faire des décomptes pour chaque membre de la Municipalité et c'est pour cette raison que la décision a été prise de verser des forfaits. Il rassure les membres du Conseil que les gains ne sont pas énormes et se situent entre CHF 50.- et CHF 150.-, chaque association décide du montant qui sera alloué. Il cite qu'on ne double pas le salaire municipal avec les représentations intercommunales.

La Syndique Carole Pico relève les charges de travail de Syndique, soit diriger la Municipalité toutes les semaines, préparer les séances, assurer l'administration communale et les représentations communales et faire des discours entre beaucoup d'autres responsabilités. De passer de 60% à 70% est un petit pourcentage mais ça demande beaucoup plus.

Monsieur Georges-Alexandre Duc relate que cette question s'est posée en séance de commission et cette dernière estime à l'unanimité que la charge de responsabilité de la Syndique ainsi que la haute main sur l'ensemble de la Municipalité méritait une hausse de salaire supérieure que les Municipaux. Il faut éviter des démissions et une mauvaise gestion de la commune qui pourrait être en lien avec une charge de travail non correspondante à la rémunération.

Monsieur Simon Benjamin remercie le Municipal Serge Demierre en disant bien qu'il ne remet pas en cause les montants et les taux d'activités mais que sa question était de savoir pourquoi une différence entre la Syndique et les Municipaux.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adapte le taux d'activité de la fonction de syndic-que de 65% à 70%,**
- 2. maintient le taux d'activité de la fonction de municipal-e à 30%,**

Conseil communal de Moudon

- 3. fixe la rémunération de la fonction de syndic-que à un montant de CHF 91'000.- par année,**
- 4. maintient l'indemnité de fonction de syndic-que à un montant de CHF 6'000.- par année,**
- 5. fixe la rémunération de la fonction de municipal-e à un montant de CHF 33'000.- par année,**
- 6. maintient l'indemnité de la fonction de municipal-e à un montant de CHF 4'800.- par année,**
- 7. dit que les adaptations mentionnées sous chiffres 1 à 6 entrent en vigueur à compter de la législature 2021-2026, soit dès le 1er juillet 2021,**
- 8. accorde un crédit extra budgétaire de CHF 18'350.- pour couvrir cette augmentation durant les 6 mois de la nouvelle législature en 2021.**

Le préavis No 67/21 est accepté à l'unanimité

La Syndique remercie l'assemblée pour l'acceptation de ce préavis et démontre ainsi sa confiance envers la Municipalité.

b) Préavis No 01/21 : Demandes de renouvellement ou octroi des autorisations générales à la Municipalité pour la législature 2021-2026

Monsieur André Zimmermann, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Madame Céline Ombelli, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Monsieur Michel Lohner estime que le souhait de la commission ad hoc de demander à la Municipalité de fournir en fin de législature une liste des études engagées, le montant alloué, leur objectif et la finalité pour la Municipalité est tout à fait pertinent mais pas ce n'est pas très judicieux d'attendre cinq ans pour avoir cette liste. Monsieur Lohner souhaiterait que cette liste figure dans le rapport de gestion à la fin de chaque année.

Monsieur André Zimmermann relève que la commission a évoqué aussi de le faire chaque année mais comme il n'y a pas d'étude toutes les années, c'est pourquoi elle a décidé ainsi. Effectivement, pour Monsieur Zimmermann, ça paraît judicieux et réalisable de faire cette liste chaque année.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. accorde à la Municipalité une autorisation générale, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, de statuer sur les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- (cent mille francs) par cas, charges éventuelles comprises,**

Conseil communal de Moudon

2. **accorde à la Municipalité une autorisation générale, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, d'actions ou de parts de sociétés immobilières, pour un montant total de CHF 1'500'000.- (un million cinq cent mille francs),**
3. **accorde à la Municipalité une autorisation générale, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 10'000.- par cas,**
4. **accorde à la Municipalité, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, l'autorisation générale de plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales,**
5. **autorise la Municipalité, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, à accepter des legs, des donations et des successions,**
6. **autorise la Municipalité à engager, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant maximum de CHF 50'000.- par cas,**
7. **autorise la Municipalité, pour la période du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026, à ouvrir des comptes d'attente à l'actif du bilan pour la comptabilisation des frais d'études jusqu'à concurrence de CHF 40'000.- au maximum par cas, tout en respectant le crédit cadre de CHF 400'000.-.**

Le préavis No 01/21 est accepté à l'unanimité

- c) **Préavis No 02/21: Demande d'un crédit de CHF 220'000.- pour financer la part communale des études de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud entre la RC 601 Lausanne - Berne et la RC 626 - Oron - Moudon**

Monsieur Loïc Bonny, nommé rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions de la Municipalité.

Monsieur Alexandre Anthonioz, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. **autorise formellement la Municipalité à financer la part communale des études de création d'une rampe d'accès en direction de Berne et d'une amélioration de l'exploitation de la jonction sud entre la RC 601 Lausanne – Berne et la RC 626 – Oron – Moudon,**
2. **accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 220'000.-,**
3. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
4. **prend acte que l'investissement sera repris dans les coût globaux du préavis final,**

Conseil communal de Moudon

- 5. prend acte qu'un cas de refus du préavis final ou de non-réalisation des travaux, la dépense sera amortie selon les possibilités du ménage communal, mais en 10 ans maximum,**
- 6. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché,**
- 7. le tout, sous réserve d'une décision favorable du Grand Conseil vaudois sur le projet de décret du Conseil d'Etat y relatif.**

Le préavis No 02/21 est accepté à l'unanimité

La Syndique Carole Pico remercie le Conseil communal d'avoir accepté ce préavis d'étude. Elle informe que, si tout va bien, les travaux débuteront en 2024.

d) Préavis No 03/21 : Arrêté d'imposition 2022

Monsieur Simon Benjamin, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

Madame Nicole Egli-Anthonioz relève qu'à la lecture du rapport, on peut constater que la marge d'autofinancement s'est nettement améliorée et cela sans compter sur la vente de Chalabruz. Toutefois, bien que ce ne soit pas forcément le moment d'augmenter l'imposition, il faut penser à l'avenir et être attentif et ne pas se retrouver dans des résultats négatifs.

Le Municipal Serge Demierre explique qu'en 2019 il y a eu une baisse du taux d'imposition. Il faut dire qu'à l'époque, il y avait une bascule avec l'ABSMAD, qui faisait que l'impôt cantonal augmentait et celui de la commune baissait. Il faut savoir que si on augmentait même d'un point notre taux d'imposition, on ne gagnera que CHF 100'000.- en plus, ce n'est pas la solution appropriée pour notre commune. Effectivement, il devrait y avoir la vente de Chalabruz en 2022 mais ce n'est pas sur cela qu'on se base pour une gestion adéquate de nos finances. Pour l'instant, ça fait 9 ans que la commune fait des bénéfices avec des comptes positifs à la fin des exercices et si une fois on est négatif, la Municipalité réagira et verra à ce moment-là ce qu'il y aura lieu de faire. Pour le moment on tient le cap avec toutes les vérifications par rapport aux projets importants qu'il y aura à financer. Aujourd'hui, le taux moyen d'emprunt et de 1,16%, le financement de la dette est assaini et la commune se trouve dans la position de pouvoir faire face aux gros travaux.

Monsieur Gzim Rama demande où en est la vente du domaine de Chalabruz.

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe qu'il y a eu des désaccords de détails sur l'acte de vente notarié et c'est la raison pour laquelle la vente ne s'est pas encore réalisée. Dès que ces détails seront réglés, la vente pourra avoir lieu.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. adopte l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 tel que proposé par la Municipalité avec un taux d'imposition à 72.5 % de l'impôt cantonal de base,**

Conseil communal de Moudon

- 2. fixe l'entrée en vigueur du présent arrêté d'imposition au 1er janvier 2022, sous réserve d'approbation cantonale, article 33/1 de la loi sur les impôts communaux.**

Le préavis No 03/21 est accepté par 33 voix et 17 abstentions

- e) Préavis No 04/21 : Demande d'un crédit de CHF 320'000.- pour la sécurisation du ruisseau de l'Orjalet (de la Brasserie)**

Madame Caroline Stevens, nommée rapporteur de la commission ad hoc donne lecture du rapport de commission. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les conclusions municipales.

Monsieur Jakup Isufi, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions municipales.

Le président ouvre la discussion sur les deux rapports.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

- 1. autorise formellement la Municipalité à réaliser les travaux de sécurisation du ruisseau de l'Orjalet (de la Brasserie),**
- 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 320'000.—,**
- 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
- 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
- 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Le préavis No 04/21 est accepté à l'unanimité

La Municipale Véronique Diserens remercie le Conseil pour l'acceptation de ce préavis.

4. Indemnités des membres du Conseil communal, Législature 2021-2026

La Syndique Carole Pico demande à ce que la Municipalité puisse sortir de la salle estimant qu'elle n'est pas concernée par cet objet, ce qui est accepté par le président.

Monsieur Colin Faqi, rapporteur, donne lecture du rapport de la COGEFIN. Ce dernier, à l'unanimité de ses membres, invite les conseillères et conseillers à accepter les conclusions sur les indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2021-2026.

Le président ouvre la discussion sur ce rapport.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le président passe au vote de l'ensemble des conclusions.

1. *le président du Conseil reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 2'500.- ;*
2. *la secrétaire reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 7'500.- ;*
3. *le premier Vice-Président reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 400.- ;*
4. *le 2ème Vice-Président reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 300.- ;*
5. *les deux scrutateurs du Bureau reçoivent une rémunération forfaitaire de CHF 250.- chacun ;*
6. *les deux scrutateurs suppléants reçoivent une rémunération forfaitaire de CHF 250.- chacun ;*
7. *les membres du Conseil communal reçoivent CHF 50.- par séance ;*
8. *les scrutateurs du bureau de vote reçoivent une rémunération de CHF 100.- par jour;*
9. *l'huissière reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 1'500.- ;*
10. *les Rapporteurs des Commissions permanentes ou ad hoc reçoivent une indemnité de CHF 125.-/rapport, (yc préparation de séance et rédaction du rapport) ;*
11. *les membres des Commissions permanentes ou ad hoc reçoivent une indemnité de CHF 45.-/séance ;*
12. *le président de la COGEFIN reçoit une rémunération forfaitaire de CHF 2'200.- ;*
13. *le rapporteur de la COGEFIN reçoit une rémunération de CHF 125.-/rapport, (yc préparation de séance et rédaction du rapport).*
14. *les membres de la COGEFIN reçoivent une rémunération de CHF 60.-/séance ;*
15. *une amende pour absence non-excusee est fixée à CHF 50.-.*

Le préavis du Bureau du Conseil est accepté par 49 voix et 1 abstention

La Municipalité est appelée à reprendre sa place.

5. Propositions individuelles

Postulat déposé par Sandrine Bosse Buchanan au nom du groupe PS/Vert-e-s

Pour un espace Mauricette Cachemaille à Moudon

« Vous le savez tous, nous commémorons en 2021 les 50 ans du droit de vote des femmes, suite aux votations fédérales du 7 février 1971.

Le canton de Vaud avait pourtant déjà pris de l'avance, puisque le 1^{er} février 1959, une votation cantonale leur accordait le droit de vote au niveau communal et cantonal.

Conseil communal de Moudon

Le 20 mai 1959, la toute première femme en Suisse fait son entrée dans un législatif : à Moudon. Il s'agit de Mauricette Cachemaille, socialiste, résidant à Moudon et travaillant à Grange-Verney comme secrétaire, qui a été assermentée suite à un départ du Conseil communal.

Les célébrations des 50 ans du droit de vote des femmes ont donné lieu à un grand nombre de manifestations visant à rendre les femmes visibles dans l'espace public un peu partout en Suisse et mettant en lumière le rôle joué par les femmes dans notre histoire. Le collectif grève féministe de Moudon avait déjà, lors de la grève des femmes du 14 juin 2019, rebaptisé en reprenant le nom des Moudonnoises qui ont joué un rôle dans notre Commune (1^{ère} présidente du Conseil, 1^{ère} Municipale, etc, dont celui de Mauricette Cachemaille) un certain nombre de lieux publics dans Moudon.

Nous souhaiterions donc que la Municipalité étudie la possibilité de donner, de façon officielle, le nom de Mauricette Cachemaille, 1^{ère} femme de Suisse à siéger dans un législatif communal à un lieu dans Moudon (rue, place, jardin, mais pas une impasse je vous prie), afin de montrer le rôle précurseur qu'a pu avoir la ville de Moudon dans l'histoire du droit de vote des femmes en Suisse. Une plaquette explicative pourrait également s'y trouver (nous nous engageons volontiers à en écrire le texte). Ceci contribuerait à montrer une image positive et moderne de notre ville et de notre région qui souffrent encore d'un bon nombre d'à priori négatifs.

En espérant que vous accueillerez favorablement cette demande... »

Le président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote.

Par 47 voix et 3 abstentions, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude

Motion déposée par Christophe Gertsch au nom du groupe PS/Vert-e-s

Pour la création d'une zone sportive, de loisirs et rencontre

Le covid 19 est une période difficile sous différents aspects. Il y a bien entendu les éléments d'ordre sanitaire et économique mais pas seulement. Le lien social est également mis à mal. Une chose est certaine et heureuse, nous finirons bien par passer le cap et nous pourrions revenir, tôt ou tard, à une normalité...normal. Nous pourrions nous retrouver !

Force est de constater que les lieux de rencontre ne sont pas légion à Moudon. C'est pourquoi le groupe socialiste et le groupe des Vert-e-s déposent la présente motion qui vise à créer une nouvelle zone sportive et de loisirs. La commune a la chance d'être propriétaire de la zone du Champ-du-Gour aux bords de la Broye. Ainsi, une belle zone qui s'étend des terrains de pétanque jusqu'au skatepark, est rapidement disponible et trouverait une utilité collective et sociale.

La création d'une zone sportive et de loisirs à cet endroit permettra efficacement de mettre en valeur le bord de la Broye. Cette zone sera aussi le trait d'union entre la zone de la piscine, de la salle de gym et des terrains sportifs adjacents d'un côté et, de l'autre, du skatepark ou des terrains de foot une fois le pont franchi. Cette offre pourrait aussi inclure un réaménagement de l'accès à la petite plage de galet qui se situe juste à côté du pont en y aménageant un escalier. En effet, cette petite plage est, entre autre, prisée des familles, mais hélas son accès reste difficile pour des personnes plus âgées et les enfants en bas âge par exemple. Il s'agira donc là d'une véritable nouvelle offre dans notre commune à l'intention de ses habitantes et habitants et aussi des gens de la région. Cela serait incontestablement un plus pour la notoriété et la réputation de notre ville.

Conseil communal de Moudon

Ce projet devra s'intégrer harmonieusement dans la nature environnante et ne pas créer de nuisances supplémentaires pour l'écosystème en place.

Afin de valoriser cet aspect, la création de jardins potagers pour les classes des écoles à proximité apporterait indéniablement un plus en termes de relation Homme nature. En effet, la possibilité d'offrir à des élèves « de mettre la main à la terre » pour les sensibiliser au jardinage offrirait un plus indéniable sur le plan pédagogique. De plus, l'implication des élèves dans le jardin aura comme conséquence plus de respect de la zone de la part des usagers.

A n'en pas douter, le succès sera au rendez-vous ! Il suffit de voir le succès de la petite zone de Bressonnaz durant l'été pour en être convaincu ! Merci d'avance aux conseillères et conseillers communaux pour leur soutien.

La présente motion demande donc à la Municipalité de présenter un préavis pour la création d'une zone sportive et de loisirs au lieu-dit du Champ-du-Gour intégrant notamment :

- *Des installations sportives outdoor, comme un terrain de beach volley, entouré par une piste finlandaise, et/ou une piste de cross, etc. A ce propos, passablement de jeunes tournent en vélo en ville. Une piste de type cross permettrait de rassembler ces jeunes dans un espace protégé.*
- *Le choix des types d'installations sera fait avec l'objectif de minimiser leur impact environnemental.*
- *Des places de jeux pour les enfants de 3 à 16 ans construites en matériaux naturels, à l'exemple de l'aménagement fait au bois de Sauvabelin. Ça sera l'occasion d'utiliser le bois issu des forêts communales (le plastique sera proscrit afin de préserver l'environnement).*
- *Des emplacements couverts pour des grillades.*
- *Un accès, type escalier, pour rejoindre la plage de galets*
- *Une arborisation avec des essences locales permettant un ombrage naturel et une végétalisation (ex : bosquets, fruitiers, prairie fleurie) de la zone sportive et de loisirs.*
- *Une renaturation avec des essences locales des rives de la Broye entre la passerelle des Chéneaux et la plage de galets à côté de la passerelle des llettes permettant une séparation claire et naturelle entre les abords de la Broye et la zone sportive et de loisirs.*
- *L'installation de luminaires respectueux de la faune et de la flore. Afin de réduire les incivilités ces luminaires devront être éteints dès 22h00.*
- *Des emplacements accessibles et du mobilier adaptés pour les personnes à mobilité réduite.*
- *Des installations de récupération et de tri des déchets.*
- *Un espace sera réservé à un projet de jardins potagers partagés pour les écoles environnantes.*
- *Des hôtels à insectes seront installés ainsi que des refuges en suffisance pour la faune locale. »*

Le président ouvre la discussion sur cette motion.

Monsieur Georges-Alexandre Duc veut rendre attentif par rapport à cette zone car ça doit être actuellement une zone de non droit. De plus, on se trouve souvent en présence d'actes de vandalisme dans la région, l'AIMSLE qui doit bientôt barricader tous les couverts et la question de lumière doivent aussi rentrer en ligne de compte. Monsieur Duc pense que cette idée de projet est intéressante mais il faudra aussi penser à installer des vidéos de surveillance afin d'éviter tout acte de vandalisme, il ne faut pas ignorer non plus que les jeunes font des allers-retours avec leur engin motorisé. Si ce projet venait à se faire, il faudra mettre une certaine forme de sécurité et que ce soit un investissement durable pour tout le monde. Comme on a pu voir avec l'imposition, on a une marge assez minime et Monsieur Duc pense qu'il faut privilégier les structures en place et le centre ville.

Conseil communal de Moudon

Monsieur André Zimmermann rejoint les propos de Monsieur Duc. Des retours par le budget lors de la séance de l'AISMLE montrent des montants excessifs concernant les dégâts dus au vandalisme. Effectivement, c'est une zone où il y a du mouvement et qui est très peu contrôlée. Plus il y aura de matériel, plus il y aura certainement de risques aussi de vandalisme. Avec le tennis et certaines installations en place pourquoi encore rajouter une place de beach volley. Certaines installations peuvent certainement être modifiées dans leur fonctionnement mais sans continuer des dépenses supplémentaires.

Il serait intéressant d'avoir l'avis de la Municipalité sur l'utilisation des installations existantes et les autres installations sportives avant de continuer à investir dans cette zone. Il paraît également inutile pour Monsieur Zimmermann de mettre des lumières dans cette zone naturelle.

Le Municipal Serge Demierre revient sur le problème porté sur l'éclairage public dans cette zone. Effectivement on ne peut pas éclairer n'importe comment dans cette zone pour des raisons de biodiversités entre autres.

Monsieur Christophe Gertsch est d'avis qu'il faut créer un espace pour ces jeunes. Si 5% des jeunes provoquent des incivilités, il ne faut pas oublier que la majorité des jeunes sont corrects et respectueux. Monsieur Gertsch relève qu'effectivement on pourrait oublier sans soucis les luminaires. Il précise encore qu'il n'était pas pour cette baisse de l'imposition depuis 2019 pour justement pouvoir créer ce genre de lieu de rencontre.

Madame Caroline Stevens pense que, au-delà des incivilités et autres problèmes de luminaires par exemple, la question mérite d'être posée de savoir comment occuper certaines zones dans Moudon et elle remercie Monsieur Gertsch pour avoir soulevé cette question.

Madame Laetitia Seitenfus cite qu'on parle beaucoup des jeunes mais il faut également penser aux familles. En effet, il manque d'infrastructures à cet effet à Moudon et c'est dommage. Il n'y a pas assez de lieux comme des places de pique-nique par exemple.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote de la motion.

Par 28 voix, 17 avis contraires et 5 abstentions la motion est renvoyée à la Municipalité pour étude

Madame Cécile Muriset informe que dans le cadre du plan d'action cantonal vaudois « glyphosate » lancé en octobre 2019, un état des lieux relatif à l'utilisation d'herbicides à base de glyphosate a été réalisé entre juillet et octobre 2020 auprès des communes, des services étatiques et entités para-étatiques subventionnées ainsi que des particuliers vaudois.

Les résultats obtenus ont mis en évidence, entre autres, que 42% des communes utilisaient des herbicides à base de glyphosate. Par ailleurs, il est ressorti de cette étude que les restrictions d'usage d'herbicides étaient largement méconnues et aussi fréquemment non-respectées.

Aussi, au nom du Parti socialiste et des Vert-e-s, Madame Muriset soumet à la Municipalité les questions suivantes :

- La commune de Moudon utilise-t-elle des herbicides à base de glyphosate pour l'entretien de son territoire ?
- Dans l'affirmative, la commune de Moudon prévoit-elle l'emploi de produits ou de moyens techniques de substitution pour l'entretien de ses surfaces ?

Conseil communal de Moudon

La Municipale Véronique Diserens confirme que la commune de Moudon n'utilise plus de glyphosate pour l'entretien de son territoire. Des tests sont effectués pour trouver la meilleure solution et trouver l'outil idéal pour ces traitements. Actuellement, les traitements sont effectués avec de l'eau salée.

Monsieur Michel Lohner rappelle la motion « pour la mise à disposition transparente des documents du Conseil communal sur le site Internet de la commune » déposée le 4 mai dernier. La Municipalité s'était alors engagée que ce serait chose faite pour cet automne, ce qui est le cas. Monsieur Lohner remercie chaleureusement la Municipalité et invite les membres du Conseil à surfer sur le site de la commune et à trouver tous les documents du Conseil communal.

Monsieur Willy Blaser demande où en est le dossier de l'Auberge de la Douane.

Le Municipal Roger Müller annonce que le comité d'évaluation s'est réuni pour démarrer le mandat des architectures. Il ne peut pas en dire plus maintenant la procédure étant en cours. Dans la mesure du possible, un préavis pour étude pourrait être soumis au Conseil au mois de décembre. On pourra voir dans le budget le montant de l'investissement pour la Douane.

Motion déposée par Laetitia Seitenfus au nom du groupe Vert-e-s et des socialistes

Prise en charge financière des frais de garde lors des conseils communaux pour les conseillères et conseillers

« Les séances du Conseil communal nt lieu le soir ; ce fait que nous ne saurions remettre en question peut être contraignant pour les élu-e-s ayant une famille. Il va de soi que le coût en temps et en énergie fait partie intégrante du cahier des charges des conseillères et conseillers mais les frais de garde occasionnés lors des conseils communaux sont actuellement à leur charge. Nous estimons que l'exercice de la citoyenneté ne doit pas être de surcroît une charge financière.

Bien que le nombre de conseillères et conseillers qui sollicitent une garde d'enfant extérieure pour se rendre à un conseil communal doit être faible dans l'absolu, ce serait un progrès démocratique de tenir compte des nouvelles configurations familiales.

En effet une prise en charge des frais de garde avec un plafond permettrait de faciliter l'accès aux séances pour les familles avec enfants qui ont besoin d'une garde (horaires irréguliers, famille monoparentale, couples de conseillè-res etc).

De manière plus large nous considérons que les frais de garde à la charge des conseillères et conseillers représentent des freins et cela à plusieurs niveaux :

- *Un frein à tout-e citoyen-ne souhaitant s'engager en politique dans sa commune*
- *Un frein à l'engagement des conseillères et conseillers pendant la législature (risque d'absentéisme)*

Les élu-e-s faisant appel à ce service devront s'assurer que leur baby-sitter est assuré-e conformément au droit du travail et cotise à l'AVS si ses gains sont suffisants. De plus, un reçu officiel des frais de garde pourrait être demandé aux conseillères et conseillers comme preuve de bonne foi : il va de soi que cette prise en charge doit être plafonnée et justifiée.

Au nom des groupes Vert-e-s et de socialiste, nous demandons à la Municipalité d'une part d'étudier quel serait le plancher maximum de la prise en charge financière des frais de garde et d'autre part que ces frais de garde figurent au budget. »

Le président ouvre la discussion sur cette motion.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Le président passe au vote.

Par 31 voix, 9 avis contraires et 10 abstentions la motion est renvoyée à la Municipalité pour étude

Motion déposée par Nicole Egli Anthonioz au nom du groupe PS/Vert-e-s

La gestion des déchets organiques à Moudon

Contexte politique et légal

« L'ordonnance fédérale sur les déchets, OLEO, mentionne dans ses buts la valorisation respectueuse de l'environnement.

En 2019, le Grand Conseil Vaudois a déclaré l'urgence climatique. Ce même canton propose, à l'intention des communes, des plans d'action relatifs au climat et à la durabilité. Le ramassage des déchets par type est une priorité dans ce contexte, notamment afin d'améliorer le tri sélectif.

La gestion et l'élimination des déchets est de la compétence des communes. La présente motion porte sur cette gestion. En effet, la collecte est aujourd'hui centrée sur les déchets incinérables, avec des collectes régulières du papier/carton et saisonales des déchets verts.

Le règlement sur la gestion des déchets de la commune de Moudon indique (art 4) que la commune encourage [...] les mesures qui visent à [...] valoriser les matières.

La taxe au sac a été introduite il y a plusieurs années. Un allègement de cette taxe par le biais d'un ramassage facilité des biodéchets aiderait les ménages.

Le contenu des poubelles

Les biodéchets, s'ils sont éliminés avec les ordures ménagères et terminent à l'usine d'incinération des déchets ne sont pas valorisés. Pourtant ils constituent une source de nutriments. Ces biodéchets étant humides, ils brûlent mal et péjorent le bilan énergétique de ces usines. L'évacuation de ce type de déchets par la filière incinérable n'est par conséquent pas idéale.

Une enquête de 2001/2002 a indiqué que 27% du contenu des poubelles était constitué de ces biodéchets.

L'état des lieux relatif à la gestion des déchets verts dans les communes publié par le Canton en 2017 ne permet pour la Broye que de constater l'absence d'informations sur la quantité récoltée/valorisée.

A l'heure actuelle, il n'est donc pas clair quel est le taux exact de biodéchets qui finit dans les déchets ménagers. Il n'empêche que dans les quartiers où un compost extérieur n'est pas envisageable, la procédure pour séparer ces déchets est compliquée pour le particulier. Il faut en effet amener ces déchets jusqu'à la déchetterie.

Vers plus de durabilité

En raison du contexte global environnemental et du contexte législatif local, régional et national un questionnement sur le ramassage qui priorise les déchets incinérables est aujourd'hui nécessaire.

Nous demandons par conséquent à la Municipalité de soumettre au Conseil communal un plan d'action pour la gestion des déchets qui prévoit :

1. Une collecte séparée des déchets organiques ménagers.
2. Un programme d'information pour la population afin que les déchets organiques récoltés soient de qualité.

En espérant que vous accueillerez favorablement cette demande.»

Le président ouvre la discussion sur la motion ci-dessus.

La parole n'est pas demandée et la discussion est close.

Conseil communal de Moudon

Le président passe au vote.

Par 33 voix, 5 avis contraires et 12 abstentions la motion est renvoyée à la Municipalité pour étude

Monsieur Ivo Marques évoque le problème de cyberattaque qu'ont subi certaines communes vaudoises ces derniers mois. La commune de Moudon a-t-elle pris des dispositions pour prévenir des cyberattaques ? La Municipalité a-t-elle demandé un audit de ses services informatiques pour déterminer s'il y a des intrusions ou des tentatives d'intrusions et si la Municipalité a pris des dispositions pour rendre ses sites Web sécurisés ?

Le Municipal Jean-Philippe Steck informe le Conseil qu'à la suite de la cyberattaque de Rolle, la Municipalité a été alertée. Elle dispose de peu d'équipement informatique sur place, l'hébergement étant chez le prestataire professionnel en la matière. La Municipalité va commander un audit de sécurité concernant des mesures d'informations et de formations auprès du personnel communal et comme dernière mesure de sécurité, la Municipalité a l'opportunité de conclure une assurance cyber risques.

Monsieur Simon Benjamin remercie les membres des commissions ad hoc pour leur bonne collaboration avec la COGEFIN. Il informe que cette dernière a 2 « têtes » pour cette année. Monsieur Benjamin fonctionnera en binôme avec Monsieur Colin Faqi. Monsieur Benjamin sera à la tête de la COGEFIN jusqu'à fin décembre et Monsieur Faqi prendra la relève jusqu'au mois de juin prochain.

Monsieur Georges-Alexandre Duc félicite la Municipalité pour son 1^{er} journal communal et trouve que c'est une excellente initiative, également d'avoir créé une page Facebook qui est très appréciée. Toutefois, il souhaiterait rendre attentif la Municipalité que ça pourrait être aussi un outil de promotion pour les sociétés locales ou autres activités.

Monsieur Etienne Habegger revient sur le problème « glyphosate ». Il voudrait rappeler aux membres du Conseil et à la population que dans le canton de Vaud et dans bien d'autres lieux, la lutte contre les chardons est obligatoire. Sur le territoire de la commune de Moudon on voit encore trop souvent des nids de chardons. Il y a bien des plantes qui ne sont pas à lutte obligatoire mais qui sont néfastes et qui, pour les professionnels de la terre, posent problème. On peut demander de réduire l'emploi des herbicides mais il faut que tout le monde fasse un effort. Il cite que les chardons sont arrachés à la main et que c'est le meilleur moyen d'éviter la prolifération. L'arrachage des plantes néfastes est un travail fastidieux et ça pourrait, pourquoi pas, être un moyen de demander à des jeunes de venir dans les champs pour aider à arracher ces plantes en faisant allusion à une certaine motion présentée précédemment.

La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

Il est 22h20, le président clôt la séance du Conseil communal, remercie chacun et chacune pour sa participation et souhaite une bonne fin de soirée.

Conseil communal de Moudon

Le Président :

La Secrétaire :

Michel Bula

Nicole Wylér